

J'ai mes deux avirons dans l'eau et je fonce. Le problème est que, de toute évidence, le gouvernement du Canada ne s'est pas fait expliquer la route lorsqu'il a décidé de présenter cette mesure législative à la Chambre. Il ne sait absolument pas où il va aboutir.

L'office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a également quelque chose à dire à propos de ce projet de loi. Donc, le gars qui sort le soir sur le lac avec sa femme et sa cruche de vin n'aime pas ce projet de loi. Les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard n'aiment pas ce projet de loi. Les agriculteurs des Prairies n'aiment pas ce projet de loi. Les pêcheurs de Cap-St-Georges, sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, qui regardent le soleil se coucher, assis sur leurs casiers à homards, n'aiment pas ce projet de loi. Les gens de la Iron Ore Company of Canada, dans leurs tours de verre et d'acier, n'aiment pas ce projet de loi. L'homme qui jette un coup d'oeil au-dessus de la ville de Vancouver et voit les gros arbres dont dépendent l'énergie et l'économie de la province n'a rien de bon à dire au sujet de ce projet de loi. Depuis le début de la session en cours, avons-nous eu un projet de loi qui, pour différentes raisons, a si durement touché tant de Canadiens de diverses provinces du Canada qui sont tous unanimes au sujet de l'article 4 du projet de loi C-75?

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Tobin: Dieu merci!

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai besoin d'éclaircissements sur le genre d'événements dont nous sommes témoins à la Chambre aujourd'hui. Votre Honneur nous dirait-il ce qu'il pense de la qualité des interventions? On a parlé de Johnny et de Kool-Aid. Nous avons entendu des discours sans aucun rapport avec le sujet. On a un peu défendu les intérêts des Canadiens, monsieur le Président, mais avez-vous remarqué les à-côtés dans le discours et l'abus flagrant du Parlement dont nous avons été témoins jusqu'ici? Je sais bien que l'orateur qui m'a précédé a besoin de reprendre son souffle. Je me demande si Votre Honneur pourrait se prononcer à ce sujet.

M. le vice-président: Le temps du député est illimité. D'après la Présidence, ses observations sont pertinentes.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis gré à mon collègue du Nouveau parti démocratique de vous avoir donné l'occasion d'exprimer ce que vous n'auriez pas pu dire autrement. Les députés savent que le Président doit être considéré comme étant tout à fait impartial. Il est tenu de ne pas faire preuve d'esprit de parti à la Chambre. Il est obligé de se comporter comme un sphinx. Il doit être comme la Tour de Londres, immuable devant tout ce qui se passe. Le député du Nouveau parti démocratique a donné au Président, qui vient de la belle province de Québec, l'occasion de dire ce qu'il se mourait de

Marine marchande du Canada—Loi

dire depuis longtemps, j'en suis sûr. Je lui ai donné l'occasion de se ranger à mes côtés pour s'opposer à cette mesure législative draconienne. En votre nom, monsieur le Président, je tiens à remercier le député néo-démocrate de vous avoir donné la possibilité de prendre la parole pour exprimer toute votre opposition à cette mesure en signifiant que ce que je dis est plutôt... .

● (1500)

M. le vice-président: A l'ordre. Le député sait qu'il doit s'abstenir d'entraîner la présidence dans le débat.

M. Tobin: D'accord, monsieur le Président. Vous pourrez toujours me remercier après. Il y aura un conservateur d'élu au Québec et nous lui redonneront la présidence après les prochaines élections.

La commission des Grands Lacs a dit ce qui suit de l'article 4 du projet de loi :

Nous sommes particulièrement inquiets pour le réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent, où les effets pourraient être redoublés.

Pour dire les choses simplement, lorsque les coûts augmentent, qu'il s'agisse de péages ou de frais aux usagers, le volume des affaires diminue toujours et des débouchés nouveaux qui auraient pu se présenter ne se concrétisent pas. La perte peut donc être double, pour le percepteur, en raison de cette diminution du volume des affaires. La perte de production se traduit en pertes d'emplois pour nos deux régions.

Je ne puis trouver personne qui ait quoi que ce soit de bon à dire à propos de ce projet de loi. La Société de développement économique du Saint-Laurent s'alarme elle aussi des effets que pourrait avoir l'article 4.

Le Syndicat national des cultivateurs, face au problème des prix du blé, les plus faibles depuis 60 ans, et sous le feu croisé des subventions versées aux producteurs de blé américains et des subventions de la CEE, a dû s'arracher à la pénible lutte qu'il livre pour sa survie avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) afin de commenter l'article 4 du projet de loi C-75. Les députés comprendront sans mal que le gros de la production agricole est transporté par bateau et que tout ce qui risque d'accroître les frais de transport maritime aura un retentissement sur les bénéficiaires des agriculteurs. Quelle est l'opinion du Syndicat national des cultivateurs? La voici :

Soucieux de réduire le déficit fédéral, le gouvernement dit aux agriculteurs, en proposant pareil projet de loi, que la meilleure façon de servir l'intérêt national est d'accroître encore plus les frais des agriculteurs à un moment où ils sont plongés dans les pires difficultés.

Permettez-moi de répéter, car cela vaut la peine. Voilà ce que les agriculteurs déduisent lorsque le gouvernement propose une mesure comme celle de l'article 4 du projet de loi C-75 :

Soucieux de réduire le déficit fédéral, le gouvernement dit aux agriculteurs, en proposant pareil projet de loi, que la meilleure façon de servir l'intérêt national est d'accroître encore plus les frais des agriculteurs à un moment où ils sont plongés dans les pires difficultés.

M. Gauthier: Pourriez-vous nous faire des photocopies?